

**CAPN du 12 décembre 2017 :
Quel avenir pour les Directeurs des soins ?**

En cette dernière Commission administrative paritaire nationale (CAPN) des Directeurs des soins pour l'année 2017, le SMPS tient tout d'abord à féliciter à la fois les lauréates et lauréats au concours de Directeurs des soins qui vont débiter leur formation en janvier 2018, et les élèves de la promotion Saint-Exupéry qui s'apprentent à être titularisés et à prendre leur premier poste de Directeur et Directrice des soins. A toutes et tous, le SMPS adresse ses vœux de réussite. Nous nous tiendrons à leurs côtés, tout au long de leur carrière, pour les conseiller, les aider et les accompagner.

Nous aimerions toutefois être plus optimistes quant à l'avenir du corps des Directeurs des soins. Les données du CNG nous informent que les effectifs de ce corps diminuent : s'il y avait 901 DS au 1^{er} janvier 2011, ils n'étaient plus que 778 au 1^{er} janvier 2017. Pour la promotion Saint-Exupéry, en 2017, il n'y avait que 47 élèves, pour 60 places ouvertes au concours : si l'on peut espérer des effectifs plus importants en 2018, ils resteront inférieurs aux places ouvertes. Tant et si bien que depuis 2011, il n'y a eu qu'une année, 2014, où les entrées ont été supérieures aux sorties du corps.

La question de l'avenir du corps se pose, et ne trouve guère de réponse satisfaisante. Le constat est très simple : l'absence de considération du corps par les pouvoirs publics, la faiblesse de la reconnaissance statutaire et indemnitaire, la dégradation des conditions de travail, avec des zones d'incertitudes qui s'amplifient, sont les freins majeurs aux projets de devenir Directeur des soins et ce, quels que soient les lieux d'exercice.

Les contextes professionnels deviennent étranges et troubles. Le défaut de lisibilité, que certains associent à la période de transition que nous traversons, induit de l'insécurité et de la démobilisation. Les Directeurs des soins sont fatigués. Ils ne se sentent ni reconnus, ni entendus. Les discours des pouvoirs publics sont emprunts d'expression de considération mais la transposition de ces discours dans des actes forts de reconnaissance est bien faible.

Pourtant, les Directeurs des soins sont au rendez-vous. Ils démontrent quotidiennement la force de leur implication. Leur professionnalisme ne souffre d'aucune critique. Il arrive même, souvent, que certains, dans telle instance ou manifestation, reconnaissent ouvertement la qualité de leur engagement.

Quelques améliorations statutaires sont intervenues en septembre. D'autres sont à venir, annoncées lundi 11 décembre par la Direction générale de l'offre de soins. En effet, **le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 20 décembre 2017 devrait étudier un texte prévoyant une hausse de 10 points de la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) et le déplafonnement, sur 4 ans, de la part Fonctions pour les DS non logés, ce qui leur permettra de passer à un plafond de 6, comme les DH et les D3S. C'est une avancée positive. C'est un pas en avant vers une meilleure reconnaissance de la part des pouvoirs publics.**

Ce n'est pas un aboutissement. Il est indispensable que l'évolution, pour ne pas dire la révolution, des fonctions des Directeurs des soins soit clairement actée. Le champ des responsabilités doit faire l'objet d'un redimensionnement et être valorisé à sa juste mesure.

Le SMPS sera toujours vigilant quant aux conditions de travail des directeurs des soins. Il jouera en permanence son rôle d'alerte, comme il le fait aujourd'hui. **Le SMPS demande aux pouvoirs publics de réamorcer et d'accélérer la dynamique de reconnaissance des DS, au-delà des discours, par une poursuite des mesures initiées avec des effets concrets, à la hauteur responsabilités exercées et conformes attentes des Directeurs des soins.**